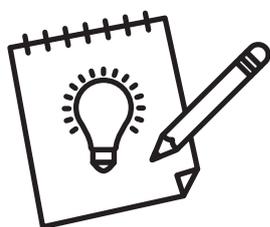


JUIN 2018



© Apur - David Boureau



Appel
à contributions

Une étude sur les « Équipements et services publics 2030 » est inscrite au programme de travail 2018-2019 de l'Atelier parisien d'urbanisme. Dans un contexte de renouveau en matière de fabrique urbaine, marqué par une évolution dans la manière de concevoir et gérer les services et équipements publics, cette étude vise à produire une base de réflexion et une « boîte à outils » sous la forme d'un état des lieux.

En termes de méthodologie, l'étude s'appuiera d'une part sur des échanges avec les partenaires de l'Apur, à travers leurs retours d'expérience. Ces réflexions feront l'objet d'élaboration de « fiches actions » dans une optique de mise en valeur et de partage de pratiques. Elle s'appuiera d'autre part sur des articles de chercheurs et acteurs de l'urbanisme, objets du présent appel à contributions.

Contexte et axes de recherche

L'action publique rencontre aujourd'hui des défis nouveaux : raréfaction des moyens, montée en puissance d'acteurs non-institutionnels, urgence des enjeux sociaux et environnementaux, individualisation des modes de vie et diversification des besoins. La réflexion sur l'évolution des équipements et services publics s'inscrit dans ce contexte et invite à repenser les offres au regard des nouvelles approches en matière de fabrique urbaine – plus économes, plus durables et plus performantes.

L'étude en cours s'intéresse à tous les équipements et services publics : scolaires, culturels, sportifs, sociaux, liés à la santé et autres services urbains. Les besoins des citoyens évoluent en lien avec les changements de modes de vie, ils s'individualisent et se complexifient. Dans le même temps, des acteurs du secteur privé et de la société civile entrent dans le jeu et contribuent à apporter des réponses, au travers de services marchands, plateformes numériques ou initiatives citoyennes.

Trois principaux axes de réflexion ont été retenus pour l'étude « Équipements et services publics 2030 ».

La question des échelles territoriales et de leur articulation

Dans un contexte où le rayonnement d'un équipement dépasse de plus en plus l'échelle communale, les collectivités sont invitées à élaborer des stratégies au-delà des cadres habituels.

La question des disparités territoriales se pose de manière cruciale face à la répartition inégale de l'offre. Comment rééquilibrer l'offre à l'échelle métropolitaine ? Comment permettre un accès égal aux équipements et ser-

vices publics à tous les métropolitains ? Comment renforcer l'offre dans les territoires les moins dotés, qui disposent de ressources plus limitées, pour qu'ils puissent bénéficier du même niveau de services ?

Cette approche multi-scalaire se pose ainsi au regard des évolutions démographiques, géographiques et institutionnelles. L'accroissement de la population et des migrations résidentielles couplés au vieillissement contribuent à diversifier les besoins en termes d'offres de services et d'équipements publics. L'amélioration des dessertes par les projets de transport permet la création de nouveaux pôles attractifs et de nouvelles accessibilités à l'échelle du Grand Paris. Enfin, le développement de l'intercommunalité et la construction métropolitaine introduisent de nouvelles échelles de gouvernance.

Repenser et articuler les offres dans une perspective multi-scalaire et de mutualisation entre les territoires constituent un enjeu pour répondre à la diversité et l'évolution des besoins mais aussi réduire les inégalités socio-spatiales.

L'approche programmatique

Il s'agit de prioriser la fabrique urbaine au regard du service attendu, en tenant compte des situations urbaines existantes, des contributions privées et citoyennes et des nouvelles technologies. Comment consolider l'offre existante et comment programmer l'offre future ? Comment adapter l'approche programmatique à l'évolution du système d'acteurs et aux transformations sociales économiques et techniques en cours au sein de la fabrique urbaine ?

L'approche programmatique souple et partagée se différencie des programmes

urbains habituels, figés dans leur fonction et dans les surfaces qu'ils occupent pour un temps donné.

Cette approche met l'accent sur une conception fonctionnelle et pragmatique du service public. Il s'agit de valoriser les ressources locales, qu'elles soient publiques, privées ou citoyennes, pour proposer une programmation ouverte, partagée et modulable.

L'approche consiste à considérer d'abord l'existant, via la reconversion, la rénovation, la réhabilitation, et à envisager des projets sur le temps court. Les tiers-lieux et lieux de l'urbanisme temporaire en sont des illustrations (cf. : étude de l'Apur, « La ville autrement » 2017). Généralement portés par des acteurs non-institutionnels, ces nouveaux lieux interrogent le degré d'ouverture et de mixité des usages des équipements traditionnels. Les questionnements actuels concernent les cadres de ces initiatives, notamment la viabilité de leur modèle socio-économique et leur intégration au territoire pouvant être fragilisés par de courtes temporalités d'actions et des moyens financiers et juridiques limités.

Par ailleurs, l'avènement des nouvelles technologies participe activement à transformer l'offre de services urbains. Nourrie de la révolution numérique, cette offre tend à être davantage centrée sur les attentes des usagers à travers l'individualisation et la dématérialisation des services, l'utilisation des données, etc. Le numérique participe ainsi à la transformation du système d'acteur : l'utilisateur devient consommateur au sein de l'économie du partage.

La question de la gestion et du financement

L'optimisation de l'offre face à la raréfaction des ressources, l'approche territoriale élargie et la volonté de mixer les publics imposent de trouver de nouveaux modèles. Comment partager le financement, la gestion et l'exploitation des équipements et services? Plus généralement, comment mieux gérer dans le temps et l'espace l'offre existante et nouvelle?

La contraction des capacités financières des collectivités locales oblige d'une part à prioriser et d'autre part à rechercher l'économie en termes d'espaces et de coûts. Ainsi, la mutualisation d'espaces, de compétences, de financement et d'usages permet de proposer plusieurs services là où il n'y en a traditionnellement qu'un seul.

La mutualisation et la multifonctionnalité se traduisent par la volonté de regrouper et/ou alterner différents usages et pu-

blics dans un même lieu, de repenser les amplitudes horaires et les modes de gestion. Ces modes de faire sont appliqués dans de nombreux équipements hybrides qui tendent à se multiplier à l'image des tiers lieux, des espaces de coworking, des équipements éducatifs polyvalents, etc.

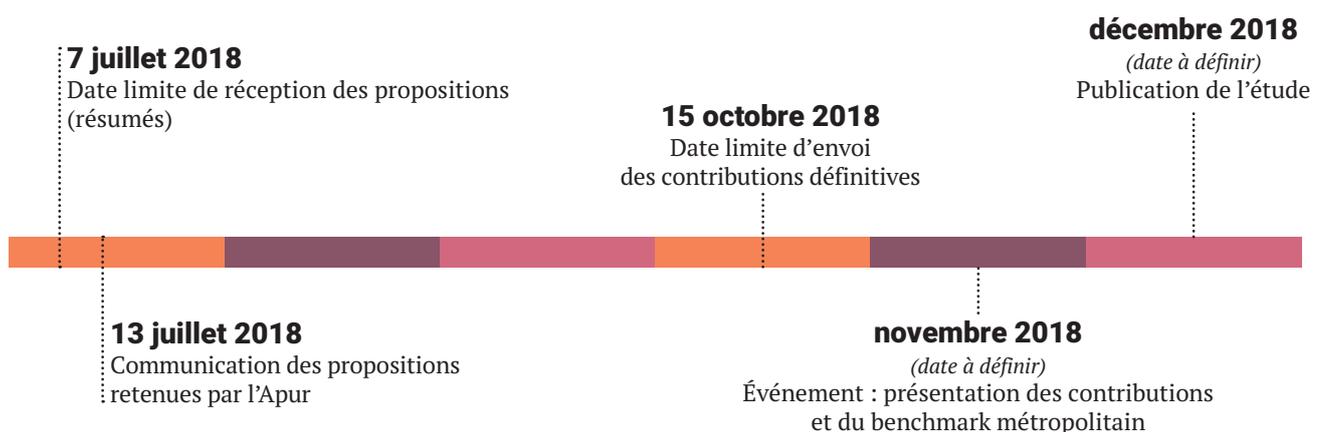
Les pratiques de mutualisation sont également liées à l'évolution du jeu d'acteurs. Le secteur privé, qui dispose de moyens financiers et d'expertises, contribue à développer une offre nouvelle sur le marché de la « ville servicielle ». Il participe à l'émergence de modèles innovants notamment basés sur le découplage entre usage et propriété, sur les recompositions sectorielles en cours, et sur une optimisation de l'offre qui permet de réduire les coûts d'investissement et d'entretien.

Dans ce contexte, les acteurs publics sont incités à redéfinir les contours de leur action, afin de garantir l'égalité

d'accès aux services publics par la régulation, la programmation, l'accompagnement, la priorisation etc. Face à la montée en puissance du numérique et de la dématérialisation, la puissance publique est tenue de compenser les inégalités d'accès et d'usages des services publics mais aussi d'élaborer des cadres réglementaires pour faciliter les coopérations entre acteurs et la conception d'équipements et services innovants.

En cela, la réflexion autour de l'optimisation appelle une reconfiguration des approches et des compétences, notamment à travers des innovations organisationnelles, économiques et programmatiques.

Calendrier



Format des propositions

La proposition de contribution (résumé) sera rédigée en français et ne dépassera pas une vingtaine de lignes (3 000 signes maximum espaces compris). Elle devra comporter un titre précis, une description de la problématique, la mé-

thode employée et l'intérêt du sujet en lien avec l'étude menée. Le résumé ainsi qu'un court CV de l'auteur seront envoyés avant le **7 juillet 2018** à :

veronique.dorel@apur.org

Comité de sélection

L'appel à contributions s'adresse aux chercheurs, acteurs et professionnels de l'urbanisme intéressés par les thématiques des équipements et services publics de demain.

L'Atelier parisien d'urbanisme procédera à l'examen des résumés et sélectionnera les cinq propositions les plus pertinentes en regard de la problématique d'étude. Les questions relatives

aux trois axes de réflexion proposés sont une ouverture à la réflexion et ne sont pas exhaustives. Des propositions liées à d'autres enjeux relatifs à l'évolution des services et équipements publics pourront être considérées. Une diversité des sujets traités sera recherchée dans la sélection des cinq résumés. Le comité de sélection informera les candidats retenus au plus tard le **13 juillet 2018**.

Contenu des contributions et publication

Le format des contributions finales sera de 6-10 pages (20 000 signes espaces compris) incluant l'iconographie.

Les contributions retenues devront être transmises à l'Apur au plus tard le **15 octobre 2018**. Elles seront intégrées à l'étude « Équipements et services publics 2030 » qui sera publiée fin 2018.

Pour plus d'information, écrivez à :

veronique.dorel@apur.org

► **Date limite de restitution des propositions le 7 juillet 2018**

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

